

B63 NAVIRES OU AUTRES ENGINS FLOTTANTS; LEUR ÉQUIPEMENT

B63G INSTALLATIONS OFFENSIVES OU DÉFENSIVES SUR LES NAVIRES; MOUILLAGE DES MINES; DRAGAGE DES MINES; SOUS-MARINS; PORTE-AVIONS (moyens d'attaque ou de défense en général, p.ex. des tourelles, F41H)

Schéma général

AMÉNAGEMENTS DES INSTALLATIONS OFFENSIVES ET DÉFENSIVES CONCERNANT

Artillerie, lance-missiles 1/00
Lancement des torpilles; défense
contre les torpilles 5/00; 9/00
Défense ou attaque contre les sous-
marins par grenades sous-marines,
par autres moyens 6/00, 9/00

Mines: mouillage; dragage; autre
défense 6/00; 7/00;
9/00

Installations d'attaque ou de
défense non prévues ailleurs 13/00
Stockage et manutention des
munitions à bord 3/00

SOUS-MARINS; PORTE-AVIONS 8/00; 11/00

- | | |
|---|--|
| <p>1/00 Aménagements relatifs à l'artillerie ou au lancement des missiles; Navires caractérisés à cet effet (sous-marins B63G 8/00; canons ou lance-missiles en soi F41)</p> | <p>8/20 . . Appareils à gouverner (B63G 8/16, B63G 8/18 ont priorité; gouverne des navires en général B63H 25/00) [2]</p> |
| <p>3/00 Aménagements relatifs au stockage des munitions ou à leur manutention (particuliers aux sous-marins B63G 8/00; alimentation des armes en munition, en missiles ou en projectiles, en général F41A 9/00); Navires caractérisés par ces aménagements (sous l'aspect de la cargaison en général B63B)</p> | <p>8/22 . . Réglage de la flottabilité par ballastage d'eau; Equipement pour vider les réservoirs de ballastage (augmentation de la stabilité des navires en utilisant des réservoirs de ballastage B63B 43/06)</p> |
| <p>3/02 . pour torpilles</p> | <p>8/24 . . Réglage automatique de la profondeur; Dispositifs de sécurité pour augmenter la flottabilité, p.ex. ballast amovible, corps flottants</p> |
| <p>3/04 . pour missiles</p> | <p>8/26 . . Dispositifs de réglage de l'assiette</p> |
| <p>3/06 . pour mines ou grenades sous-marines</p> | <p>8/28 . Disposition des installations offensives ou défensives</p> |
| <p>5/00 Navires caractérisés par leur adaptation au lancement des torpilles (sous-marins B63G 8/00; lanceurs de torpilles en soi F41F 3/00)</p> | <p>8/30 . . de l'artillerie ou des lance-missiles</p> |
| <p>6/00 Mouillage des mines ou des charges sous-marines; Navires à cet effet (aménagements sur les sous-marins pour poser les mines B63G 8/33) [2]</p> | <p>8/32 . . des moyens propres au lancement des torpilles (moyens de lancement des torpilles en soi F41F 3/00); des magasins ou de la manutention des torpilles [2]</p> |
| <p>7/00 Dragage des mines; Navires caractérisés à cet effet</p> | <p>8/33 . . des moyens propres au mouillage des mines (navires mouilleurs de mines non sous-marins B63G 6/00) [2]</p> |
| <p>7/02 . Moyens de dragage des mines; Moyens de destruction des mines</p> | <p>8/34 . . Camouflage (pour les autres navires B63G 13/02; en général F41H 3/00)</p> |
| <p>7/04 . . par orins remorqués</p> | <p>8/36 . Adaptations relatives aux installations de ventilation, refroidissement, chauffage ou conditionnement d'air (reconditionnement de l'air en caissons étanches A62B 11/00; pour les navires en général B63J 2/00; conditionnement d'air en général F24F)</p> |
| <p>7/06 . . du type électromagnétique</p> | <p>8/38 . Disposition des instruments de veille optique ou électronique, p.ex. périscopes ou radars</p> |
| <p>7/08 . . du type acoustique</p> | <p>8/39 . Disposition des instruments de veille sonique, p.ex. basse fréquence, sonar</p> |
| <p>8/00 Navires submersibles, p.ex. sous-marins (coques de sous-marins B63B 3/13; chambres de plongée reliées mécaniquement à une base, p.ex. par un câble, B63C 11/34; engins automoteurs de plongée B63C 11/46; torpilles F42B 19/00)</p> | <p>8/40 . Equipement de sauvetage pour le personnel (sauvetage en mer, non spécialement adapté pour le personnel de sous-marin B63C)</p> |
| <p>8/04 . Superstructures</p> | <p>8/41 . . Capsules, chambres, bateaux étanches ou équipement analogue, détachables du sous-marin [2]</p> |
| <p>8/06 . . Kiosques</p> | <p>8/42 . Navires submersibles remorqués [2]</p> |
| <p>8/08 . Propulsion (propulsion nucléaire B63H 21/18; dispositifs d'échappement sous l'eau F01N 7/12; installations ou unités de puissance propulsive en soi, voir les classes correspondantes)</p> | <p>9/00 Autres aménagements offensifs ou défensifs sur les navires contre sous-marins, torpilles ou mines</p> |
| <p>8/10 . . utilisant une machine à vapeur</p> | <p>9/02 . Moyens de protection des navires contre les attaques de torpilles (coques cuirassées B63B 3/10)</p> |
| <p>8/12 . . utilisant des moteurs à combustion interne</p> | <p>9/04 . . Filets ou dispositifs analogues (barrages de filets pour la défense des ports F41H 11/00)</p> |
| <p>8/14 . Commande de l'assiette ou de la profondeur (pour les torpilles F42B 19/00)</p> | <p>9/06 . pour la démagnétisation des navires (démagnétisation en général H01F 13/00)</p> |
| <p>8/16 . . par emploi direct des hélices ou d'un système à réaction</p> | |
| <p>8/18 . . par hydroplanes</p> | |

B63G

- | | | | |
|--------------|---|--------------|---|
| 11/00 | Porte-avions, c. à d. navires de guerre munis d'un pont d'envol servant au lancement ou à l'appontage des avions et comportant des hangars de maintenance (autres navires ou constructions flottantes pour aéronefs B63B 35/50; installations pour ponts d'envol des porte-avions B64F 1/00) | 13/00 | Autres aménagements offensifs ou défensifs sur les navires; Navires caractérisés à cet effet |
| | | 13/02 | . Camouflage (pour sous-marins B63G 8/34; en général F41H 3/00) [2] |